

**Dialogue 5+5**  
**2<sup>ème</sup> Conférence Ministérielle sur**  
**la Migration en Méditerranée Occidentale**  
**(Rabat, les 22 et 23 octobre 2003)**

<b>Relevé des Conclusions de la Présidence</b>
--

Conformément à la Déclaration de Tunis issue de la Conférence Ministérielle sur la Migration en Méditerranée Occidentale, tenue à Tunis les 16 et 17 octobre 2002, les Ministres et Représentants des Gouvernements des Etats membres du Dialogue 5+5 (Algérie, Espagne, France, Italie, Libye, Malte, Maroc, Mauritanie, Portugal, et Tunisie) se sont réunis à Rabat les 22 et 23 octobre 2003 dans le cadre d'une deuxième Conférence régionale sur la Migration, à l'invitation du Gouvernement marocain, représenté par Madame Nouzha CHEKROUNI, Ministre Déléguée auprès du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, Chargée de la Communauté Marocaine Résidant à l'Etranger.

Une réunion préparatoire au niveau des experts s'est tenue à Rabat les 15 et 16 septembre 2003.

Le Maroc retient, en tant que pays hôte, les conclusions suivantes de cette rencontre ministérielle :

Cette Deuxième Conférence du Dialogue 5+5 sur la Migration en Méditerranée Occidentale, a permis de rappeler les objectifs visés dans la Déclaration de Tunis adoptée lors de la Conférence Ministérielle sur la Migration tenue les 16 et 17 octobre 2002 à Tunis, notamment ceux soulignant la nécessité de promouvoir une coopération effective sur des questions migratoires d'intérêt commun.

Les Ministres ont salué les efforts déployés par la Présidence tunisienne pour assurer le suivi des travaux de la Conférence de Tunis.

Ils se sont félicités des progrès accomplis dans ce cadre, notamment l'adoption par les Ministres des Affaires Etrangères du Dialogue 5+5 (le 10 avril 2003 à Sainte-Maxime) d'un document sur les migrations et les échanges humains en vue de promouvoir une approche globale et équilibrée de cette question en Méditerranée occidentale.

Ils ont, également, mis en relief la nécessité d'approfondir une telle approche de la problématique migratoire, fondée sur l'amitié, la solidarité et le partenariat et tendant à prendre en charge cette problématique dans sa dimension essentielle du rapprochement des peuples mais aussi dans ses manifestations négatives qui appellent un traitement collectif.

Dans cet esprit, les Ministres des dix pays ont approuvé les recommandations suivantes:

1- **Aborder** la question migratoire sous une approche globale et intégrée, qui place la personne humaine au centre des préoccupations et qui se base sur un esprit de partenariat équilibré et mutuellement bénéfique ;

2- **Promouvoir** une gestion efficiente des flux migratoires dans le cadre d'une étroite concertation entre les pays des deux rives de la Méditerranée occidentale;

3- **Renforcer et rendre** plus efficace la prévention et la lutte contre la migration irrégulière dans les pays d'origine, de transit et de destination, notamment dans le cadre d'une coopération multiforme ;

4- **Promouvoir** l'amélioration des conditions de vie, de séjour, de travail et de mobilité professionnelle des immigrés maghrébins en situation régulière installés en Europe;

5- **Relever** l'intérêt de réfléchir à l'élaboration d'un document d'information approprié ou tout autre instrument documentaire sur les droits et devoirs des migrants en séjour régulier dans les pays du dialogue ;

6- **Promouvoir** des accords de réadmission entre les pays partenaires du dialogue sur la base des conditions à définir en commun;

7- **Favoriser** le développement socio-économique des régions à fort potentiel migratoire ;

8- **Adopter** une approche progressive dans la mise en œuvre des recommandations retenues dans la Déclaration de Tunis, en vue de la réalisation par étapes des objectifs escomptés, en mobilisant les capacités des experts nationaux, et en mettant à profit l'expertise des organisations internationales et régionales, telles que l'OIM et le BIT.

9- **Appeler** à la recherche et la mobilisation des moyens appropriés pour la réalisation effective des recommandations ;

et ont adopté les propositions de mise en œuvre de la Déclaration de Tunis ci-annexées.

Sur proposition de la délégation algérienne, la prochaine Conférence Ministérielle sur la Migration en Méditerranée Occidentale, se tiendra en Algérie en 2004.